

Règlement Intérieur

Article 1 : Champ d'application

Le présent règlement est établi conformément aux articles L.6352-3 à L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires pour la durée de la formation.

Lorsque la formation a lieu dans des établissements partenaires ou en intra-entreprise, les règles d'hygiène, sécurité et d'usage interne du site s'appliquent également.

Article 2 : Respect et comportement

Les stagiaires s'engagent à :

- Adopter un comportement respectueux envers tous.
- Respecter les locaux et le matériel.
- S'exprimer exclusivement en LSF pendant les cours (hors exceptions validées par le formateur).
- Ne pas utiliser le téléphone portable durant les sessions.
- Ne pas filmer, photographier ou diffuser les contenus sans autorisation.
- Respecter les règles de sécurité.
- Ne pas introduire de boissons alcoolisées ou de substances illicites.
- Respecter le droit d'auteur sur tous les supports de Communication Sumaine (supports strictement réservés au cadre pédagogique).

Article 3 : Absences et retards

- Toute absence ou retard doit être signalé au préalable.
- Les absences répétées non justifiées peuvent remettre en cause l'attestation de fin de formation.

Article 4 : Sanctions disciplinaires

En cas de non-respect du présent règlement :

- Avertissement.
- Blâme.
- Exclusion définitive.

Article 5 : Responsabilités

Communication Sumaine décline toute responsabilité en cas de vol, perte, casse ou accident personnel survenant pendant la formation ou dans les locaux.

Article 6 : Conditions financières

Les conditions de paiement, remboursement, annulation sont précisées dans les Conditions Générales de Vente (CGV) annexées au contrat.

Article 7 : Droit à l'image et groupes de communication

Les autorisations concernant :

- Le droit à l'image.
- L'adhésion aux groupes Whatsapp.
- L'engagement de confidentialité.

Font l'objet d'un document séparé remis et signé en annexe.

Article 8 : Remise et acceptation

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire en double exemplaire.